

2 Les activités

2.6 Le décrochage scolaire au secondaire

La présente fiche mesure à la fois la réussite scolaire formelle (la diplomation) et l'assiduité des personnes qui ne sont pas encore diplômées (la fréquentation scolaire). Le taux de décrochage scolaire se définit donc comme étant la proportion de la population qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire.

En 2001, 18,8 % des personnes de 19 ans n'avaient pas de diplôme du secondaire ni ne fréquentaient l'école. Cette proportion était de 40,6 % en 1979.

Pour chaque âge, on mesure quelle est la proportion de la population qui a obtenu un diplôme du secondaire¹. On mesure également, parmi les personnes non diplômées, la proportion de celles qui fréquentent l'école². Si l'on combine les deux mesures et si l'on en calcule le complément, on obtient le taux de décrochage pour chaque âge.

Grâce au graphique 2.6, on note que, depuis 1979, la tendance globale de l'évolution du taux de décrochage est à la baisse. La hausse observée dans les années 80 est due au redressement des notes de passage qui a rendu plus difficile l'obtention d'un diplôme du secondaire (voir la fiche 5.2). Les résultats des dernières années sont relativement stables.

Le taux de décrochage en 2001 était de 19,9 % à 20 ans, de 22,7 % à 25 ans et de 25,4 % à 30 ans. De façon générale, cela indique que le taux de décrochage des jeunes est inférieur à celui des générations qui les ont précédés. Si l'on regarde ce qui se passe pour un âge donné, on remarque que le décrochage a passablement diminué depuis une vingtaine d'années : le taux à 17 ans est passé de 26,1 % en 1979 à 9,8 % en 2001 et à 19 ans, il est passé de 40,6 % à 18,8 % durant la même période.

1. Les diplômes considérés ici sont le diplôme d'études secondaires (DES – y compris le diplôme avec mention de professionnel court ou de professionnel long), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et le certificat en formation en entreprise de récupération (CFER).
2. Soit au secondaire, soit au collégial. Il peut arriver – quoique ce soit de moins en moins vrai depuis quelques années – qu'une personne s'inscrive au collégial sans être titulaire d'un diplôme du secondaire. On ne tient pas compte ici d'éventuelles inscriptions à l'université de personnes non diplômées du secondaire.

Le tableau 2.6 présente les différences entre les hommes et les femmes; la situation est à l'avantage de ces dernières. En 1979, les écarts étaient relativement faibles; ils étaient passablement plus importants en 2001. Par exemple, dans les taux à 19 ans, le décrochage chez les hommes en 2001 correspondait presque aux six dixièmes de ce qu'il était en 1979 (23,9 % par rapport à 43,8 %); chez les femmes, le taux de 2001 correspondait à moins des quatre dixièmes de ce qu'il était en 1979 (13,4 % par rapport à 37,2 %). La situation des femmes s'est donc améliorée dans une plus grande mesure que celle des hommes; cette analyse vaut pour les autres âges apparaissant au tableau 2.6.

Tableau 2.6

Taux de décrochage, selon l'âge et le sexe (en %)

	1979	1989	1994	1999	2000	2001
17 ans	26,1	18,5	10,5	10,4	11,3	9,8
Sexe masculin	27,6	21,3	12,1	13,3	13,8	12,4
Sexe féminin	24,7	15,5	8,8	7,3	8,8	7,0
18 ans	35,7	23,4	17,7	16,7	16,6	17,2
Sexe masculin	38,0	27,1	20,6	20,5	21,1	21,2
Sexe féminin	33,2	19,6	14,6	12,6	11,9	13,0
19 ans	40,6	27,1	20,5	20,0	19,4	18,8
Sexe masculin	43,8	31,1	24,7	24,7	24,0	23,9
Sexe féminin	37,2	22,9	16,0	14,9	14,5	13,4

Graphique 2.6

Taux de décrochage selon l'âge (en %)

